

2.2.6 La Commission administrative

Les seules questions qui ont fait l'objet d'examens longs et délicats se rapportaient à celles relatives à la politique de recrutement, à la répartition géographique du personnel, aux barèmes de traitement du personnel de service, les contrats de durée indéterminée, l'Office de gestion et de l'informatique, le fonds de roulement: niveau et administration, modification du règlement financier.

Elles ont été l'objet de résolutions qui ont été votées parfois sur division, parfois avec de nombreuses abstentions.

Comme ces questions avaient été à l'ordre du jour des 94^{ème} et 95^{ème} sessions du Conseil exécutif, la délégation a agi dans le cadre des positions canadiennes exprimées par M. Peter Fiori devant sa Commission financière et administrative.

2.2.7 Le Comité juridique

L'ordre du jour du Comité juridique, bien que non chargé, comportait une question lourde de conséquences. Il s'agissait de "projets d'amendement au Règlement intérieur de la Conférence générale et au Règlement relatif à la classification d'ensemble des diverses catégories de réunions convoquées par l'Unesco", en vue d'associer aux activités de l'Unesco d'une part les mouvements de libération d'Afrique reconnus par l'Organisation de l'Unité africaine et d'autre part l'Organisation de libération de la Palestine reconnue par la Ligue des Etats arabes.